

Une information publiée dans **Libération** du lundi 19 décembre aurait dû faire réagir l'Etat français, mais il semble que cette réaction attendue, si elle existe, soit fort discrète. Quant aux grands médias, ils semblent plus préoccupés par la percée dans l'Opinion de Ségolène Royal que par le sort de quelques ouvriers français, quelque part dans l'Allier.

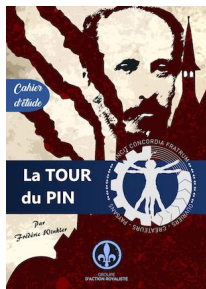
Je cite **Libération** : "**Début décembre, une entreprise japonaise a proposé à ses salariés français de Bellerive-sur-Allier (Allier) de les reclasser en Malaisie aux conditions salariales du pays. Les onze employés de l'entreprise Radiatex (...) ont reçu une lettre leur annonçant leur licenciement ainsi qu'une offre de travail en Malaisie pour 1168,93 euros par an, comprenant un temps de travail de 48 heures par semaine avec seulement dix jours de congé. Paradoxalement, la direction précise dans le courrier qu'il est "juridiquement impossible d'embaucher en Malaisie un salarié de nationalité française au poste proposé**"

Ce genre d'affaire, qui devient fréquente depuis quelques années, n'en est pas moins choquante: au nom de la "compétitivité", certaines entreprises utilisent les salariés comme des "variables d'ajustement" sans respect pour les personnes et leur dignité. Souvent, elles ne font qu'appliquer la règle du "libre-échange" globalisé qui déplace les outils de productions et les emplois au gré de leurs "besoins" et de leur "stratégie". Il est d'ailleurs intéressant de constater que le "Sud" est ainsi, pour attirer les capitaux des pays du "Nord" (et l'offre d'emploi qui va avec), maintenu dans des conditions sociales dignes du XIXe siècle européen et que l'écrivain Jack London a si bien dénoncé dans ses livres. On aurait pu espérer que les "drames sociaux" des Révolutions industrielles européennes et états-uniennes auraient été épargnés, en connaissance de cause, aux pays du "Sud": visiblement, il n'en est rien... Et même les ouvriers du "Nord" en pâtissent à nouveau aujourd'hui, par ricochet !



S'indigner n'est pas suffisant, encore faut-il chercher des solutions même si, en ce domaine comme en d'autres, il n'y a pas de solution-miracle. La Politique étant l'art du possible et du souhaitable, et l'Etat gardant encore quelques moyens d'action (cela malgré sa forte dépendance dans nos démocraties avec les milieux d'affaires), il me semble qu'il lui serait nécessaire d'imposer le versement par l'entreprise indélicatement de fortes indemnités aux licenciés d'une part, et aux pouvoirs publics locaux d'autre part, voire à l'Etat lui-même. De plus, une forme de "confiscation conservatoire" des capitaux et des outils de production de l'entreprise par l'Etat ou les pouvoirs publics locaux pourrait être envisagée jusqu'au règlement négocié et "à l'amiable" des licenciements et de leurs contreparties financières ou matérielles (qui sont fort variées, de l'utilisation à bas prix des matériels de l'entreprise pour les ouvriers désireux de poursuivre, de façon indépendante, une activité dans ce secteur sous la forme d'une coopérative ou d'une nouvelle entreprise, par exemple).

Il ne s'agit pas de "faire du collectivisme", loin de là, mais de rappeler des règles simples de justice sociale et de permettre des reconversions d'ouvriers licenciés tout en favorisant (et finançant...) la création d'entreprises nouvelles, "relocalisées" d'une certaine manière.



En proposant quelques pistes de réflexion pour la sauvegarde de l'emploi en France, je m'inscris dans la tradition du Royalisme social illustré, entre autres, par René de La Tour du Pin et le comte de Chambord. La lecture de "la lettre aux ouvriers" publié par ce dernier en 1865 rappelle aussi que la Monarchie fixe des devoirs sociaux à l'Etat qui doit être, selon la formule célèbre et dans le meilleur sens du terme, le "fonctionnaire de la société".